Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET 2026

DELIBERATION
DEL-2026-10/n°07

Le jeudi 22 octobre 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie de Coivert, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence d'Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		**SUPPLÉANTS**	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	**Alain KINDER**, Maire des ESSARDS	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1ère Vice-Présidente	Présente	**Jemmy HERVÉ**, Maire de MAZEROLLES	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2ème Vice-Président	Présent	**Viviane COTTREAU-GONZALEZ**, Maire de MONTROY	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3ème Vice-Présidente	Présente	**Mikaël MOINET**, Maire NIEUL-LÈS-SAINTES	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4ème Vice-Président	Présent	**Bruno BARBIER**, Maire de LAGORD	
Eric BERNARDIN, Maire de BREUIL-LA-RÉORTE	Présent	**Julien BLASAC**, Maire de VARAIZE	
Anaïs BERTET, Maire de THÉZAC	Présente	**Erwan CHARLES**, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Présent, sans voix délibérative
Cécile BIRON, Maire de BRIVES-SUR-CHARENTE		**Chantal CHARTIER**, Maire du GRAND VILLAGE PLAGE	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent	**Martine DURVAUX**, Maire de CRAM-CHABAN	
Sophie COLLIN, Maire-Adjointe de LA LAIGNE	Présente	**Chantal FUMEAU**, Maire-Adjointe de SAINTE-RADEGONDE	
Brigitte DIOT-BESNIER, Maire de VOUHÉ		**Jennifer GABEAUD**, Maire-Adjointe de HAIMPS	
Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée	**Hervé GAILDRAT**, Maire d'ANAIS	Présent
Marc MAIGNÉ, Maire de NIEUL-SUR-MER		**Christine MILLERAND**, Maire de SOULIGNONNE	
Eliane MARSAUD, Maire de COURPIGNAC	Présente	**Jean-Pierre NIVET**, Maire d'ANGOULINS-SUR-MER	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent	**Marie-Catherine PREVOT**, Maire de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	
Joël PAPINEAU, Maire de SAINT-SORNIN	Excusé	**Bernard SEGUIN**, Maire de MESSAC	
Nicolas PERAUD, Maire de VILLEDOUX	Excusé – Pouvoir à Mme COLLIN	**Philippe SOULISSE**, Maire de RIOUX	
Marie-Noëlle SURAUD, Maire de COIVERT	Présente	**Jean-Marie TONNEAU**, Maire de BOUGNEAU	
Ornella TACHE, Maire-Adjointe de PAILLÉ	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU	**Marie-Hélène VALLIER**, Maire de CONSAC	
Jean-Marc THOMAS, Maire de SAINT-SIMON-DE-BORDES	Présent	**Jean-Luc VARANCEAU**, Maire de VILLARS-LES-BOIS	
Marie-Line CHEMINADE, Conseillère communautaire déléguée SAINTES GRANDES RIVES, L'Agglo	Présente	**Audrey LE CALVÉ**, Administratrice CCAS de La Jarrie	
Lise MATTIAZZO, Vice-Présidente CDC Haute Saintonge		**Alain RENOUX**, Vice-Président CDC Cœur de Saintonge	
Gislaine NORMAND-THIMONIER, Présidente SIVOS Jaurès-Magnier	Présente	**Joël WICIAK**, Conseiller communautaire délégué CDC Vals de Saintonge	

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		**SUPPLÉANTS**	
Christian BERTHELOT, Conseiller municipal de SAINTES		**Jacques GIROUX**, Maire-Adjoint de ROYAN	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	**Frédéric MILHIET**, Maire-Adjoint de LA ROCHELLE	
Nathalie ANDRIEU, Administratrice CCAS de ROCHEFORT	Excusée	**Olivier BERTRAND**, Administrateur CCAS de ROYAN	Présent
Thierry BARON, Vice-Président CCAS de SAINTES		**Isabelle GIREAUD**, Vice-Présidente CCAS de ROCHEFORT	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale			
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	29
MEMBRES PRESENTS :	18
NOMBRE DE POUVOIRS :	03
NOMBRE DE VOTANTS :	21

Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET 2026

DELIBERATION
DEL-2026-10/n°07

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que certains ajustements d'articles budgétaires sont nécessaires afin de tenir compte des évolutions prévisionnelles suivantes :

- Le réajustement du coût prévisionnel de rémunération du personnel non titulaire mis à disposition des collectivités. En effet, pour ce type de personnel, les pics de rémunération constatés à la hausse comme à la baisse sur les premiers mois de l'année 2026 par rapport à 2025 incitent à la prudence. Afin de sécuriser la rémunération du personnel en fin d'année 2026 dans l'hypothèse d'une hausse des dépenses de personnel mis à disposition des collectivités sur les derniers mois de l'année 2026, il convient de prévoir :
    - une ouverture de crédits supplémentaires de 300.000 € au compte 64131 « Rémunération du personnel non titulaire »,
    - en parallèle, le réajustement des recettes prévisionnelles de facturation de la mission de mise à disposition de personnel auprès des collectivités, impliquant une ouverture de crédits supplémentaires de 300.000 € pour les rémunérations au compte 70848 « Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes » et de 15.000 € pour les frais de gestion au compte 706888 « Autres prestations de services ».
- En raison de la forte dynamique (probablement en lien avec la préparation des prochaines élections professionnelles) observée sur les premiers mois de l'année 2026 concernant les remboursements des heures de décharges syndicales dans les collectivités affiliées, il semble nécessaire d'augmenter les crédits relatifs à ces remboursements à hauteur de 150.000 €, au compte 6568 « Autres participations »,
- L'achat d'une prestation par un cabinet spécialisé dans le conseil en organisation interne pour aider à identifier des leviers d'optimisation du fonctionnement des services du CDG17, pour un montant de 30.000 € au compte 6042 « Achats de prestations de services »,
- Le réajustement du coût prévisionnel de la prestation de gestion des élections professionnelles et du Conseil d'administration du CDG17 par voie électronique du GIP Informatique des Centres de Gestion, à hauteur de 1.872 €, au compte 6042 « Achats de prestations de services »,
- Le réajustement du coût prévisionnel d'une prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'aide à l'élaboration du nouveau projet d'établissement du CDG17, à hauteur de 10.000 €, au compte 6042 « Achats de prestations de services »,
- Le réajustement du coût de la mission mutualisée d'expertise RH au niveau de la Coopération régionale, à hauteur de 28.284 €, au compte 6042 « Achats de prestations de services ». En effet, en 2026, la coopération régionale refacture aux Centres de Gestion utilisateurs de cette mission les bilans financiers des deux années 2025 et 2026.
- Dans le cadre du contentieux opposant le CDG17 à la commune du Bois-Plage-en-Ré dont l'état de provisionnement actualisé est présenté en annexe :
    - Le règlement des honoraires de représentation du CDG17 au Tribunal Administratif, de préparation de la requête en appel ainsi que la condamnation du CDG17 à verser une indemnité au Bois-Plage-en-Ré pour un montant de 18.258 € au compte 6227 « Frais d'actes et de contentieux »,

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

  - La reprise sur la provision budgétaire constituée pour ce contentieux à hauteur de 4.748 €, par une dépense au compte 15112 « Provisions pour litiges et contentieux » et une recette au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »,

- L'achat de trois certificats électroniques personnels d'authentification ou de signature, pour 2.256 € au compte 65818 « Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,

- Le remplacement du climatiseur de la salle des archives, pour 10.000 € au compte 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics »,

- Le remplacement d'un automate de contrôle du moteur pilotant l'envoi d'eau réfrigérée dans le réseau de climatisation du rez-de-chaussée du bâtiment du CDG17, pour 16.000 € au compte 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics »,

- La perception de la participation de la commune de Saint-Georges de Didonne pour la prise en charge par le CDG17 d'un agent éducateur territorial des APS principal de 1ère classe momentanément privé d'emploi, à compter du 01/04/2026, pour un montant de 62.500 €, au compte 747882 « Contributions pour personnel privé d'emploi »,

- La perception du 1er acompte de la nouvelle convention de financement par le FIPHFP des actions menées par le CDG17 à destination des personnes en situation de handicap, pour un montant de 123.715 €, au compte 747888 « Participations versées par d'autres organismes »,

- L'ajustement de l'enveloppe consacrée aux prestations de traiteur pour les divers événements et réunions de travail organisées par le CDG17, pour un montant de 8.500 €, au compte 6234 « Réceptions »,

- L'ajustement du coût prévisionnel de signature électronique des contrats d'agents intérimaires mis à disposition des collectivités, pour tenir compte de l'ajout de deux nouveaux signataires (Président et administrateur délégué) ainsi que de la difficulté de prévoir le nombre de contrats à signer en fin d'année 2026, à hauteur de 2.000 € au compte 65811 « Droits d'utilisation – Informatique en nuage »,

- Dans le cadre de la reprise en interne de la gestion des sauvegardes des boites mails, une prestation de reprise des données de sauvegardes existantes pour un montant de 1.080 € au compte 6042 « Achats de prestations de services », et l'utilisation de licences du logiciel de gestion des sauvegardes Veeam pour un montant de 1.940 € au compte 65811 « Droits d'utilisation – Informatique en nuage »,

- L'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans, selon détail proposé par la Trésorerie joint en annexe. Compte-tenu des crédits d'ajustement déjà ouverts au budget primitif, le montant de l'ajustement se monte à :

  - 107,26 €, à inscrire en recettes de fonctionnement au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants »,

  - 107,26 € en dépenses d'investissement au compte 4962 « Dépréciations des comptes de débiteurs divers ».

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

DEL-2026-10/n°07

Désignation Chapitre - Article - (libellé)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F– 011 – 6042 (Achats prestations de services) **Opération réelle de fonctionnement**	+71.236,00 €			
F– 011 – 6227 (Frais d'actes et de contentieux) **Opération réelle de fonctionnement**	+18.258,00 €			
F– 011 – 6234 (Réceptions) **Opération réelle de fonctionnement**	+8.500,00 €			
TOTAL chapitre 011	**+97.994,00 €**	**+0,00 €**		
F – 012 – 64131 (Rémunération de personnels non titulaires) **Opération réelle de fonctionnement**	+300.000,00 €			
TOTAL chapitre 012	**+300.000,00 €**	**+0,00 €**		
F– 65 – 6568 (Autres participations) **Opération réelle de fonctionnement**	+150.000,00 €			
F– 65 – 65811 (Droits d'utilisation – informatique en nuage) **Opération réelle de fonctionnement**	+3.940,00 €			
F– 65 – 65818 (Autres participations) **Opération réelle de fonctionnement**	+2.256,00 €			
TOTAL chapitre 65	**+156.196,00 €**	**+0,00 €**		
F – 70 – 70848 (Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes) **Opération réelle de fonctionnement**		+300.000,00 €		
F – 70 – 706888 (Autres prest° de services) **Opération réelle de fonctionnement**		+15.000,00 €		
Total chapitre 70	**+0,00 €**	**+315.000,00 €**		
F– 74 – 747882 (Contributions pour personnel privé d'emploi) **Opération réelle de fonctionnement**		+62.500,00 €		
F– 74 – 747888 (Participations versées par d'autres organismes) **Opération réelle de fonctionnement**		+123.715,00 €		
TOTAL chapitre 74		**+186.215,00 €**		

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 017-281700260-20261022-DEL202610_07-BF

DEL-2026-10/n°07

I– 21 – 21351 (Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics) **Opération réelle d'investissement**			+26.000,00 €	
TOTAL chapitre 21			**+26.000,00 €**	**+0,00 €**
I – 040 – 15112 (Provisions budgétaires pour litiges et contentieux) **Opération d'ordre budgétaire**			+4.748,00 €	
I – 040 – 4962 (dépréciations des comptes de débiteurs divers) **Opération d'ordre budgétaire**			+107,26 €	
Total chapitre 040			**+4.855,26 €**	**+0,00 €**
F – 042 – 7815 (Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) **Opération d'ordre budgétaire**		+4.748,00 €		
F – 042 – 7817 (Reprises sur dépréciations des actifs circulants) **Opération d'ordre budgétaire**		+107,26 €		
Total chapitre 042	**+0,00 €**	**+4.855,26 €**		

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2026 serait augmenté de 554.190,00 €, pour atteindre un total de 24.306.757,77 €.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2026 serait augmenté de 506.070,26 €, pour atteindre un total de 35.293.911,25 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement prévu au budget de l'exercice 2026 serait augmenté de 30.855,26 €, pour atteindre un total de 1.359.018,79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Adopte la décision modificative n°2 telle que susvisée.

Rapport n°07
Délibéré le 22 octobre 2026

Fait à La Rochelle, le 22 octobre 2026.

Le Président

Signé par : ALEXANDRE GRENOT
Date : 29/10/2026
Qualité : PRESIDENT

Alexandre GRENOT